

## Communiqué de presse

Contact : Marjolein Mommaerts  
Press & Communications  
Tél. : +32 498 31 06 61  
E-mail : [mmommaerts@deloitte.com](mailto:mmommaerts@deloitte.com)

### **Les professionnels belges de la finance et de la fiscalité plaident pour une baisse des coûts salariaux**

*À l'occasion du Forum Fiscal de Deloitte, le Ministre Geens plaide pour une plus grande  
transparence fiscale.*

*L'Enquête Deloitte, menée auprès de 250 professionnels belges de la finance et de la fiscalité, révèle  
comment les mesures du gouvernement Di Rupo ont été perçues.*

**Bruxelles, le 11 février 2014.** À l'occasion du Forum Fiscal annuel organisé hier par Deloitte, le **Ministre des Finances Koen Geens a partagé son avis par rapport à une réforme fiscale.** En réponse aux fiscalistes, en faveur d'une réduction des coûts salariaux afin de stimuler la compétitivité de la Belgique, le **Ministre Geens a réaffirmé que même si de nombreux efforts ont déjà été consentis en la matière, il est nécessaire de continuer sur cette voie.** Le gouvernement a déjà approuvé plus de 5 milliards d'euros de réductions fiscales, mais l'écart salarial observé en comparaison aux pays limitrophes doit encore être réduit, ce qui requiert quelques 1,25 milliards d'euros supplémentaires. En outre, le **Ministre a rappelé que s'il y a un large consensus en faveur de la réduction des coûts salariaux, cela impliquerait un changement fiscal nécessitant d'autres sources d'imposition. Il a illustré ses propos en fournissant quelques chiffres pour divers cas de figures, auxquels devrait s'atteler le prochain gouvernement.**

Pendant le Forum, les 250 participants ont répondu à une brève enquête. La plupart des répondants occupent une fonction au sein du service fiscal de leur entreprise (53%). Les services financiers (19%) étaient également bien représentés. Les personnes interrogées font généralement partie de groupes internationaux, mais aussi de grandes entreprises et de PME belges. Les questions portaient sur les mesures prises par les gouvernements Di Rupo I et Di Rupo II dans le cadre des mesures budgétaires 2012 et 2013.

## Voici les principales conclusions :

- 24% des personnes interrogées pensent que le statut unique, en vigueur depuis le 1er janvier 2014, entraînera une hausse des coûts salariaux de leur entreprise/groupe de sociétés. 27% n'ont (encore) aucune idée de l'impact du statut unique sur leur entreprise.
- Deux tiers des entreprises interrogées déclarent que ces deux dernières années, leur entreprise a subi un contrôle fiscal. Ce résultat démontre l'augmentation du contrôle poursuivi par le gouvernement belge au cours des dernières années.
- Selon 64% des personnes interrogées, la réforme fiscale annoncée devrait s'attacher à combiner une baisse des taux d'imposition et une simplification de la législation fiscale. Seule une minorité des répondants (13%) préfère donner la priorité à la stabilité plutôt qu'aux changements quels qu'ils soient.
- Lorsqu'on les interroge sur les mesures les plus marquantes du gouvernement Di Rupo I et Di Rupo II, les fiscalistes semblent être surtout insatisfaits par la réduction des bénéfices sur la déduction des intérêts notionnels (43%). L'augmentation de la taxation sur les voitures de société occupe la deuxième place (36%). Les fiscalistes présents pensent que revenir sur ces réglementations aurait un impact positif sur leur entreprise.
- Conformément aux résultats de l'an passé, 56% des participants estiment que la baisse des coûts salariaux est une mesure cruciale si l'on veut que la Belgique garde son attrait aux yeux des investisseurs étrangers. En revanche, 13% trouvent que la priorité doit surtout aller à la stabilité fiscale et le même pourcentage pense que la déduction des intérêts notionnels doit subsister pour que la Belgique continue d'attirer les investisseurs étrangers. L'année passée, 59% des répondants trouvaient que la diminution des coûts salariaux devait être la priorité du gouvernement afin d'encourager les investissements auprès des sociétés belges. À l'époque, 18% s'accordaient pour une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés. En outre, lors de l'édition précédente, 81% des répondants considéraient que les intérêts notionnels sont importants voire très importants pour les entreprises. Piet Vandendriessche, Managing Partner Tax & Legal chez Deloitte explique ainsi : *« Il s'agit d'un résultat exceptionnel puisque même si 75% des participants sont des experts en fiscalité et en finance, ils préfèrent malgré tout une réduction des coûts salariaux plutôt que de pures mesures fiscales. »*

Si l'on admet que de nouveaux impôts sont nécessaires pour atteindre les objectifs budgétaires de l'Europe, 32% des participants accepteraient une hausse de la TVA et/ou une application plus large de la TVA. Viennent ensuite l'augmentation des taxes environnementales (26%) et la taxation sur la



propriété suivant les revenus locatifs réels (21%). Seule une infime proportion des répondants est en faveur d'une augmentation de l'impôt sur les revenus particuliers ou du précompte mobilier (notamment l'abolition du montant déductible).

Si vous avez des questions à adresser aux experts de Deloitte concernant le paysage fiscal actuel, si vous souhaitez vous entretenir avec eux ou si vous recherchez des informations complémentaires pour la rédaction d'un article, n'hésitez pas à prendre contact avec les personnes suivantes:

- Impôts indirects : Piet Vandendriessche (02/600 66 60; [pvandendriessche@deloitte.com](mailto:pvandendriessche@deloitte.com))
- Impôt des sociétés : André Claes (02/600 66 70; [aclaes@deloitte.com](mailto:aclaes@deloitte.com))
- Impôt des personnes physiques : Patrick Derthoo (09/393 75 05; [pderthoo@deloitte.com](mailto:pderthoo@deloitte.com))

Pour les questions de presse, veuillez vous adresser à Marjolein Mommaerts par téléphone au +32 498 31 06 61 ou via [mmommaerts@deloitte.com](mailto:mmommaerts@deloitte.com).

###

#### **À propos de Deloitte**

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal, de financial advisory services et de consultance. Plus de 2.800 collaborateurs répartis dans 11 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2013 s'élève à 359 millions d'euros.

Le cabinet belge fait partie du groupe international Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels, regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes. Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 200.000 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 32.4 milliards de dollars pour l'année fiscale 2013.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter <http://www.deloitte.com/about>.